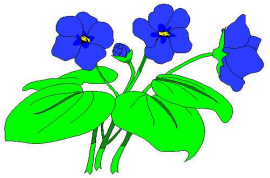
LES AMIS DE LA VIOLETTE
RANDONNEES ET SEJOURS : NOVEMBRE 2026 A MARS 2027



NIVEAUX : A = promenade sans difficulté, pour tous B = marcheur C = bon marcheur
Attention, les lieux et horaires de randonnée sont susceptibles de modification suivant les conditions météo ou autres.
Les informations sont envoyées par mail dans la semaine précédente. Il est alors possible de contacter le responsable de Départ du parking avenue de la Foire à Avignon, ou directement sur place, sans inscription au préalable.
Responsable du club de randonnée : Hélène CESTIER, h.cestier@gmail.com, tél 06 60 93 26 56 Site : https://www.lesamisdelavioletteavignon.fr

DATE	NIVEAU	CIRCUIT	DÉPART	RESPONSABLE
08/11/26	B	Charleval, la chaîne des Côtes	9h	Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
13/11/26 au 15/11/26	B	Week-end à Salavas en Ardèche	9h	Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
21/11/26		Via ferrata à Buis-les-Baronnies	9h	Guy GIRARD 06 16 90 50 68
22/11/26	B	La garrigue de Lussan	9h	Christian LEGER 06 62 19 15 28
06/12/26	B	La Bastide d'Angras, Saint-Laurent la Vernède	9h	Maurice VALLEJO 06 81 63 66 29
20/12/26	B	Rando-resto surprise		Corinne MESTRES 06 26 55 54 10
29/12/26 au 02/01/27		Séjour réveillon au Réchastel à La Bréole		Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
10/01/27	B	Gicon en partant de Vénéjan	9h	Guy GIRARD 06 16 90 50 68
17/01/27	B	La colline de Châteaurenard	9h	Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
24/01/27 au 31/01/27		Séjour neige au Miléade à Prapoutel-les 7 Laux		Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
07/02/27	B	Maubec, le sommet des Forçats	9h	Bruno PUSTEL 07 54 35 75 93
21/02/27	B	Sérignan, la Castellas d'Uchaux	9h	Guy GIRARD 06 16 90 50 68
07/03/27	B	Abbaye de Saint-Roman	9h	Maurice VALLEJO 06 81 63 66 29
21/03/27	B	Crestet, le Pas-du-Loup, le Saint-Amand	9h	Christian LEGER 06 62 19 15 28
EN PREVISION :				
15/05/27 au 17/05/27	B	Week-end de Pentecôte de 3 jours à organiser		Hélène CESTIER 06 60 93 26 56
Juin ou septembre	B	Séjour d'une semaine à organiser		Hélène CESTIER 06 60 93 26 56

IMPORTANT :

L'assurance « responsabilité civile individuelle » est INDISPENSABLE. En effet, ni l'association, ni ses membres dirigeants, ni les accompagnateurs qui n'agissent pas en qualité d'organisateurs mais en simples participants, ne pourront voir leur responsabilité engagée, quelque soit le dommage ou accident causé par ou à un autre participant de son fait ou du fait des enfants mineurs qui l'accompagnent.

Le conseil d'administration du 20 octobre 2025 a voté pour un partage des frais de covoiturage à raison de 0,08 € par kilomètre. Le nombre de kilomètres et le montant sont indiqués lors de la présentation des randonnées. Pour les séjours, le partage des frais de covoiturage ont été voté à 0,22 € du km par voiture + les frais de péage à répartir.

L'adhésion à l'association est obligatoire à partir de la 2ème participation à une randonnée : 20 € individuel.

PROCHAIN PROGRAMME EN MARS 2027 POUR LA PERIODE D'AVRIL A OCTOBRE 2027